

Notes de lecture

— DUMONT, Fernand, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, dir., 1994. *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1164 pages.

L'IQRC ne manque pas de souffle et une somme n'attend pas l'autre; quelques années après le magistral *Traité d'anthropologie médicale*, il a publié *La Société québécoise en tendances*, et voici une nouvelle brique de plus de mille pages consacrée à la pathologie sociale. On se rend compte que les sciences sociales et humaines ont pour intérêt principal les problèmes sociaux. Autant la médecine s'intéresse à la maladie, autant la psychologie, la criminologie et même la sociologie s'intéressent avant tout à ce qui ne fonctionne pas. Les problèmes sociaux sont aussi en fait le principal gagne-pain de la plupart des experts en sciences humaines.

Les esprits progressistes veulent que la société fonctionne mieux; ils ont donc tendance à noircir le tableau afin d'amener plus d'efforts dans les améliorations suggérées. Le pessimisme risque de nous gagner à la lecture de ce livre. La vie en société, ce n'est pas la vie en rose : le mariage, c'est la violence familiale et conjugale et le divorce; le sexe, c'est la prostitution, la pornographie et les MTS; la vieillesse, c'est l'exclusion, la solitude et l'euthanasie; l'économie, c'est le chômage et la pauvreté; la démographie, c'est l'hypofécondité et le vieillissement; et il ne faut pas oublier les maladies mentales, le suicide et l'alcoolisme...

La notion de problème social implique l'existence de normes et de valeurs, comme le rappelle l'article liminaire de Dumont. Or les valeurs changent et amènent des changements dans le droit. L'article de Laberge et Landreville sur la judiciarisation des problèmes sociaux présente des cas de décriminalisation et de criminalisation de divers domaines. Le cas de l'avortement est le prototype du changement de valeurs et de batailles politiques qui aboutissent à la décriminalisation. Au